

Textes du père Emmanuel

Face au libéralisme

— I —

Petit catéchisme de l'encyclique *Immortale Dei*

L'encyclique *Immortale Dei* sur la constitution chrétienne des États (publiée par Léon XIII le 1^{er} novembre 1885) demeure, après plus d'un siècle, d'une actualité brûlante. Toutes les revendications modernes de laïcité, neutralité des États, liberté religieuse, etc., y sont puissamment réfutées à la lumière de la Tradition de l'Église. Le père Emmanuel en fit un commentaire sous forme de catéchisme dans les numéros de janvier et février 1886 de son *Bulletin* (tome III, pages 548-551 et 561-564). Grâce à son talent de synthèse, à son sens des formules et à sa connaissance de saint Augustin — qui nous vaut, entre autres, une note de bas de page brève mais lumineuse —, il rend, s'il est possible, cette encyclique encore plus actuelle.

Le Œel de la terre.

*

D. — Quel est l'objet de l'encyclique ?

R. — Son objet est tout entier dans son titre : *De la constitution chrétienne des États*. Le Saint-Père démontre, avec son infaillible autorité, que l'Église, outre qu'elle tient entre ses mains les destinées éternelles des hommes, procure encore leur prospérité temporelle.

D. — Cette grande vérité a-t-elle déjà été mise en lumière ?

R. — Elle l'a été, il y a près de quinze siècles, par saint Augustin, dans le livre intitulé : *De la cité de Dieu*. Ce grand docteur y réfute péremptoirement les calomnies des païens qui attribuaient à l'avènement du christianisme la décadence de l'Empire romain, et il montre que la foi chrétienne est la plus sûre garantie de la durée des États, dont le fondement doit être la justice.

D. — Quelles sont les principales divisions de l'encyclique ?

R. — Voici les grandes lignes de cet incomparable document :

- 1°) idée vraie de la société civile ;
- 2°) idée vraie de l'Église, société spirituelle ;
- 3°) nature des rapports entre les deux sociétés ;
- 4°) réfutation des sophismes du droit nouveau sur la constitution des États ;
- 5°) ce que l'Église approuve, ce qu'elle tolère, ce qu'elle condamne dans la société moderne ;
- 6°) devoirs des catholiques dans les temps présents.

D. — Quelle idée faut-il avoir de la société civile ?

R. — L'idée qu'étant naturelle à l'homme, elle a Dieu pour auteur.

D. — Que suit-il de là ?

R. — C'est que l'autorité, lien nécessaire de toute société, vient également de Dieu. Un homme n'a le droit de commander à ses semblables qu'en qualité de représentant de Dieu, à qui appartient tout empire.

D. — Que suit-il encore de là ?

R. — C'est que les hommes investis de l'autorité, sous quelque forme qu'ils l'exercent, doivent modeler leur gouvernement sur celui de Dieu, lequel est éminemment paternel et désintéressé. C'est aussi que l'autorité est sacrée et qu'il n'est pas permis d'exciter des séditions.

D. — Dites-nous encore une conséquence de ce principe.

R. — C'est que la société, en tant que telle, a des devoirs à remplir envers Dieu. Elle lui doit un culte public, non pas tel quel, mais celui-là seul qui seul est légitime et vrai.

D. — Prouvez cette conséquence.

R. — Elle repose sur deux preuves invincibles :

1°) ce que doivent tous les membres d'une société pris un à un, la société le doit prise collectivement ; et cela d'autant plus que Dieu répand en elle et par elle sur les individus des bienfaits plus signalés ;

2°) la société, étant faite pour l'utilité de ses membres, doit leur faciliter avant tout l'entrée de la béatitude céleste ; autrement elle négligerait leurs intérêts les plus chers.

D. — Comment fera la société pour reconnaître quel culte elle doit à Dieu ?

R. — Elle n'a qu'à consulter les titres par lesquels l'Église catholique prouve, d'une manière palpable, à tout homme sincère, la divinité de sa mission.

D. — Quels sont ces titres ? Énumérez-les brièvement.

R. — Ce sont : la vérité des prophéties, l'éclat et le grand nombre des miracles, la propagation si rapide de la foi chrétienne à travers des difficultés humainement insurmontables, le témoignage des martyrs et d'autres marques encore, mais celles-là peuvent suffire.

D. — Qu'est-ce donc que l'Église catholique ? Donnez-en la définition.

R. — C'est une société surnaturelle en son origine, car elle a été instituée par le Fils de Dieu Jésus-Christ ; surnaturelle en son but, car elle se propose de conduire les hommes à la béatitude céleste ; surnaturelle dans ses moyens d'action, qui sont les sacrements ; surnaturelle dans son gouvernement, qui est une hiérarchie groupée autour d'un chef unique, lequel est assisté par l'Esprit-Saint.

D. — Comment faut-il encore la concevoir ?

R. — Comme une société non moins parfaite en son genre que la société civile, c'est-à-dire pourvue par Jésus-Christ, son fondateur, de tout ce qui constitue une société complète, à savoir : puissance d'édicter des lois, puissance de juger,

puissance de punir et de pardonner.

D. — Quels sont les droits de cette société ?

R. — Elle a un droit inaliénable à la liberté la plus absolue de développer ses moyens d'action et d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont inhérents. Cette liberté de l'Église a été affirmée par les apôtres, défendue par les apologistes, revendiquée par les papes, reconnue par les gouvernements dignes de ce nom ; la Providence a voulu qu'elle fût munie, comme d'un rempart, par le pouvoir temporel attaché dès les temps de Charlemagne au pontificat romain.

D. — Le droit à la liberté constitue-t-il le seul droit de l'Église ?

R. — C'est le *minimum* qu'on lui puisse accorder. Car, étant divine et seule divine, elle a droit à être reconnue comme seule religion légitime, à l'exclusion de toute autre, et, comme telle, à être protégée et favorisée par les pouvoirs publics.

D. — Décrivez-nous maintenant les rapports entre les deux sociétés.

R. — Dieu, dans sa Providence, a partagé entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil le gouvernement du genre humain ; le premier est chargé de pourvoir au salut éternel des hommes, le second à leurs intérêts temporels : chacun a sa sphère dans laquelle il se meut, et chacun en sa sphère est souverain.

D. — Les deux pouvoirs n'ont donc rien de commun entre eux ?

R. — Il serait inexact de le dire. Car tous deux régissent les mêmes hommes ; et les mêmes objets, quoique sous différents rapports, peuvent être du ressort des deux puissances.

D. — Donnez un exemple.

R. — L'éducation de la jeunesse est un terrain sur lequel se rencontrent nécessairement l'Église et l'État : l'Église comme institutrice divine des hommes, l'État comme ayant un immense intérêt à la formation de citoyens vertueux.

D. — Que résulte-t-il de là ?

R. — C'est qu'il doit intervenir un accord entre les deux puissances. Aussi Dieu les a-t-il de telle sorte disposées et équilibrées que cet accord fût toujours possible et même facile, étant donné la distinction de leurs attributions.

D. — De quelle nature doit être cet accord ?

R. — Il n'est pas sans analogie avec l'union merveilleuse de l'âme et du corps, qui forme le nœud de la nature humaine.

D. — Pourriez-vous expliquer cette comparaison ?

R. — Elle est pleine de justesse à un double point de vue.

1°) L'Église, comme société spirituelle, est d'autant supérieure à l'État que l'âme l'est au corps ;

2°) la volonté de Dieu est qu'elle répande dans tous les membres du corps social une influence divine, pareille à la vie que l'âme infuse dans le corps qui lui est uni.

D. — Peut-il y avoir un autre mode d'union ¹ ?

¹ — La différence entre les deux modes d'union est la suivante. Dans le premier, l'État reconnaît

R. — Oui, il est des temps où l'Église conclut avec les gouvernements ce que l'on nomme un *Concordat*, et en ces occurrences elle pousse aussi loin que possible l'indulgence maternelle et la condescendance.

D. — *Donnez-nous un aperçu des biens qui résultent d'un accord entre les deux puissances.*

R. — Notre Saint-Père le pape, tant par sa propre parole que par celle de saint Augustin, nous trace d'une société chrétienne un tableau d'une beauté achevée : les hommes tendent avec sécurité, parmi la paix de la vie présente, vers l'éternelle patrie ; le foyer domestique est consacré par l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal ; le commandement chez les princes est tempéré par la pensée du jugement de Dieu, l'obéissance chez les sujets est ennoblie par la soumission à la volonté divine ; en un mot, la paix règne au-dehors et au-dedans de l'homme, en qui s'harmonisent les devoirs du citoyen et du chrétien.

D. — *Ce beau type a-t-il jamais été réalisé ?*

R. — La perfection absolue n'existe pas sur la terre. Toutefois il faut reconnaître qu'au Moyen Age l'alliance et l'harmonie entre les deux puissances a produit des fruits supérieurs à toute attente, aussi bien pour la prospérité intérieure des États chrétiens que pour le rayonnement de leur influence dans le reste du monde.

D. — *Cette alliance a donc été postérieurement rompue ?*

R. — Oui, du moins en ce qu'elle avait d'intime et de profond. Le mouvement de scission a commencé au XVI^e siècle par la malheureuse Réforme, et il s'est consommé, au moins momentanément, dans la Révolution française.

D. — *Quelle a été la cause de la rupture ?*

R. — Il faut la chercher dans l'ordre des doctrines ; car ce sont les doctrines qui engendrent les événements et les façonnent à leur image.

D. — *Quelle est l'idée mère des erreurs modernes ?*

R. — C'est d'attribuer à l'homme cette indépendance absolue qui n'appartient qu'à Dieu.

D. — *Montrez l'enchaînement de toutes ces erreurs.*

R. — Refus d'accepter aucune autorité ; d'admettre qu'aucune règle soit posée à la faculté que nous avons de penser, de parler et d'agir. L'autorité n'est plus que la volonté collective du peuple, qui au fond est seul à se commander à soi-même, alors même qu'il délègue à quelques-uns un simulacre de puissance. Enfin mépris de Dieu, qui ne compte plus ; il devient libre à chacun de choisir telle religion qui lui plaît, ou de n'en prendre aucune. Ces erreurs effrontées se

franchement la supériorité de l'Église, et, tout en restant indépendant dans la sphère des intérêts purement temporels, il accepte avec une entière déférence son influence moralisatrice ; dans le second, il veut traiter avec elle sur un pied d'égalité, et ne reçoit son influence qu'avec des réserves et des limites. Quand notre Saint-Père le pape décrit la situation de l'Église au Moyen Age, il préconise clairement le premier mode d'union comme l'état normal et régulier, comme la vraie constitution chrétienne des États. (Note du père Emmanuel.)

cachent sous le nom trompeur de *libertés modernes* ; et leur ensemble constitue ce qu'on appelle le *droit nouveau*.

D. — Quelle est la situation de l'Église par suite de ce droit nouveau ?

R. — L'Église est déchue de son rang, rabaissée au niveau d'une de ces associations que l'État autorise ou supprime à son gré ; son indépendance est niée, sa liberté entravée, même au point de vue purement religieux ; quant aux questions mixtes, l'État tranche tout par lui-même, il évoque tout à son tribunal, qu'il s'agisse du mariage chrétien, de l'éducation de la jeunesse, ou des biens de l'Église.

D. — Est-ce là tout ?

R. — Non. Ces empiétements ne sont, dans la pensée des fauteurs du droit nouveau, que des étapes vers le but qu'ils poursuivent, à savoir la séparation de l'Église et de l'État. Mesure funeste, qui aboutirait rapidement à l'entière oppression de l'Église.

D. — Réfutez maintenant ces erreurs.

R. — La simple raison naturelle, à défaut des lumières de la foi, suffirait à démontrer leur inanité. Elle nous crie en effet que la source première de toute autorité, c'est Dieu, et Dieu seul. Dire à l'homme qu'il est né souverain, c'est éveiller en lui des cupidités sans bornes.

D. — Achevez la réfutation.

R. — L'indifférence en matière religieuse, c'est l'athéisme pratique, c'est la négation qu'il y ait une vérité. — La liberté de penser et celle de la presse, sans aucun respect de la justice et du droit, vont à dégrader l'homme, loin de le perfectionner. — L'exclusion de l'Église des institutions publiques enlève tout appui aux bonnes mœurs. — Enfin l'assujettissement de l'Église à l'État est une situation absolument contre nature, qui trouble toute idée d'ordre et de justice.

D. — Ces erreurs ont-elles été déjà stigmatisées ?

R. — Oui, et très énergiquement par Grégoire XVI dans l'encyclique *Mirari vos*, et par Pie IX dans le *Syllabus*. La question des rapports entre l'Église et l'État a été traitée à fond par ces deux pontifes, qui ont affirmé l'indépendance innée de l'Église, proclamé la nécessité d'une entente cordiale entre elle et le pouvoir civil, et condamné tous les faux principes du prétendu droit nouveau.

D. — Comment ces actes pontificaux ont-ils été accueillis ?

R. — On ne les a pas attaqués de front ; mais on a, comme à plaisir, accumulé les équivoques, pour en détruire l'effet.

D. — Quelles sont ces équivoques ? Comment les dissiper ?

R. — On a prétendu, par exemple : que l'Église est systématiquement opposée à telle forme de gouvernement ; qu'elle répudie la participation plus large du peuple aux affaires publiques ; qu'elle est ennemie d'une sage tolérance, d'une liberté honnête ; qu'elle condamne les gouvernements qui, en vue d'un bien à réaliser ou d'un mal à éviter, permettent l'exercice de plusieurs cultes ; enfin qu'elle prétend user de contrainte et imposer la foi. Toutes allégations que Léon XIII déclare fausses et calomnieuses.

D. — Expliquez la pensée de l'Église sur la liberté.

R. — Il y a une liberté que l'Église condamne, c'est celle qui couvre d'un nom spécieux la révolte contre Dieu. Il y en a une qu'elle donne aux hommes de la part de Dieu, c'est celle qui consiste dans l'affranchissement des vices et des cupidités. Il y en a une qu'elle bénit et favorise, c'est la liberté civile qui aide au développement des dons naturels que Dieu a départis à l'homme, en quoi consiste la civilisation.

D. — L'Église n'est donc pas hostile à la civilisation ?

R. — Aucunement. La vraie civilisation n'est possible qu'avec elle.

D. — Quelle est sa pensée sur le progrès ?

R. — Si par le progrès on entend les découvertes modernes, et même cette somme de bien-être que l'industrie de l'homme s'ingénie à réaliser, il faut dire simplement que l'Église le bénit et l'encourage, comme elle encourage les sciences et les arts, en un mot toutes les formes que prend l'activité humaine. Seulement elle veille, avec une sollicitude immense, à ce que la poursuite des commodités de la vie présente ne détourne pas l'homme de l'acquisition des biens célestes.

D. — Dites-nous maintenant les devoirs des catholiques dans les temps présents.

R. — Il y a des règles doctrinales et des règles pratiques.

D. — Quelles sont les règles doctrinales ?

R. — C'est de s'attacher d'esprit et de cœur à toutes les décisions des pontifes romains, et en particulier de ne pas se laisser séduire par l'appât spécieux des libertés modernes. L'opinion la plus douce qu'on puisse émettre au sujet d'un état de choses où le bien et le mal se produisent avec une égale liberté, c'est qu'il peut paraître plus tolérable que la persécution déclarée. Mais, considéré en lui-même et dans ses principes, on ne peut aucunement l'approuver ¹.

D. — Quelles sont les règles à suivre en pratique ?

R. — Dans la vie domestique, le chrétien doit remplir tous les devoirs que comporte la profession de la foi chrétienne, fussent-ils hérissés de certaines difficultés. Dans la vie publique, il doit se montrer chrétien aussi complètement que dans la vie privée ; il n'est pas permis d'avoir double visage et double conscience, ni de repousser, comme homme public, l'autorité de l'Église qu'on accepte comme particulier. De plus il est nécessaire (à moins que certaines circonstances ne commandent l'abstention) que les chrétiens de notre époque, à

¹ — Saint Augustin caractérise comme il suit le libéralisme : *Ubi etsi aliqua vera dicebantur, eadem libertate dicebantur et falsa* [l'état dans lequel, même si un certain nombre de vérités étaient dites, les choses fausses aussi étaient dites, avec la même liberté] (voilà bien l'erreur libérale !) : *non frustra talis civitas mysticum vocabulum Babylonis accepit. Babylon quippe interpretatur confusio* [Et ce n'est pas pour rien qu'une telle cité reçoit le nom mystique de Babylone : Babylone, en effet, signifie confusion] (*Civ. Dei.*, lib. XVIII, c. 42, 2). La cité du libéralisme se nomme Babylone, c'est-à-dire confusion : quel coup de pinceau ! C'est l'antipode de Jérusalem, où règne la vérité. (Note du père Emmanuel.)

l'exemple de leurs ancêtres de l'ère des persécutions, abordent avec résolution les charges publiques ; autrement toute l'influence sociale passerait aux mains des impies.

D. — Quelle est la grande recommandation du Saint-Père ?

R. — C'est l'union, l'union de tous, sous la haute direction de lui-même et des évêques. Cette union doit se faire dans la vérité : pour cela, que tous les catholiques répudient énergiquement, sans réticence ni timidité, toute doctrine touchant au naturalisme et au rationalisme, ces erreurs destructives de la religion chrétienne ! Elle doit se faire dans la charité : c'est pourquoi il faut éviter à tout prix que la discussion permise sur les opinions libres dégénère en dispute acrimonieuse. Ces règles sont spécialement applicables aux journalistes.

D. — Comment le Saint-Père termine-t-il son encyclique ?

R. — Il la termine par une invitation pressante à la prière, qui seule peut susciter une action persévérante et efficace : car c'est Dieu seul qui illumine les intelligences et met en mouvement les volontés.

D. — Comment l'encyclique a-t-elle été accueillie ?

R. — Les uns ont appelé l'encyclique la charte d'alliance de l'Église et de la société contemporaine ;

— les autres, un monument de granit, *monumentum ære perennius* ;

— d'autres, l'arc-en-ciel qui, parmi le déluge des erreurs, annonce l'apparition d'un monde nouveau.

Quelqu'un a dit qu'elle se développait comme un beau fleuve, dont il est impossible de remonter le cours, et qui vous entraîne par ses déductions, aussi charmés des aperçus que l'on découvre sur ses rives, que disposés à le suivre dans toutes les contrées où il vous conduit.

Pour nous, en écoutant cette parole sereine qui exprime la vérité tout entière avec tant de compassion et d'amour, nous nous reportons au pontife de l'ancienne loi, au moment où Dieu faisait rayonner d'un éclat surnaturel les pierres précieuses de son *rational*, sur lesquelles étaient gravés les noms des douze tribus d'Israël ; et nous comprenions que, dans l'Église, tout rayonnement de doctrine est en même temps une effusion de charité.

— II —

Petit catéchisme de l'encyclique *Libertas*

Voici un extrait du commentaire que le père Emmanuel fit de l'encyclique *Libertas* (20 juin 1888). Nous omettons la première partie sur la notion de liberté. (*Bulletin*, tome IV, pages 467-473, août 1888.)

Le sel de la terre.

Deuxième partie : Les erreurs

D. — Donnez-nous la suite de l'encyclique.

R. — Le Saint-Père y démasque et y condamne le libéralisme.

D. — Qu'est-ce que le libéralisme ?

*R. — Le rationalisme proclame l'indépendance de la raison humaine en face de la raison divine ; le libéralisme revendique pour la liberté le droit mensonger d'être à elle-même sa loi et sa règle. Sa formule complète est dans le cri de Lucifer : Je n'obéirai pas, *non serviam* !*

D. — Quelles en sont les conséquences ?

R. — 1°) L'homme se fait une morale qu'il nomme, par une alliance de mots contradictoires, morale indépendante.

2°) La loi humaine, au lieu d'être une dérivation de la loi éternelle, émane de la volonté populaire, qui est considérée comme la source première de l'autorité publique.

D. — Faites-nous voir le vice d'une pareille théorie.

R. — Elle nie le lien essentiel de dépendance qui rattache la créature au Créateur ; ce qui est monstrueux.

D. — Et ensuite ?

R. — 1°) Il n'y a plus de distinction essentielle entre le bien et le mal.

2°) La loi est livrée au caprice de la multitude.

3°) La société civile fait profession d'athéisme.

4°) La porte est ouverte à tous les bouleversements sociaux.

D. — Tous les libéraux admettent-ils indistinctement ces conséquences ?

R. — Non : on distingue parmi eux ceux qu'on pourrait appeler les libéraux purs, et les semi-libéraux.

D. — Que prétendent les premiers¹ ?

R. — Ils accordent qu'il faut une règle à la liberté ; mais cette règle, d'après eux, c'est la seule loi naturelle ; les lois divines positives, à savoir les lois évangéliques et ecclésiastiques, n'ont pas la vertu de créer des obligations pour la liberté humaine. — Ainsi ces messieurs disent à Dieu : nous t'obéirons jusque-là, mais pas plus loin ! ce qui équivaut à peu près à lui refuser toute obéissance.

D. — Que prétendent les seconds² ?

R. — D'après eux, les prescriptions des lois divines positives s'imposent aux individus pour le règlement de la vie privée, mais non aux États pour la bonne administration de la chose publique. — Comme si les États pouvaient se désintéresser des questions d'où dépend le bien éternel des âmes ; comme si, en une foule de questions, l'entente n'était pas nécessaire entre les deux puissances ;

¹ — Nuance Jules Simon et C^{ie} [1814-1896 : élève de Victor Cousin et rationaliste spiritualiste]. (Note du père Emmanuel.)

² — Nuance les hommes *de l'Église libre dans l'État libre* [c'est-à-dire Montalembert et ses amis]. (Note du père Emmanuel.)

comme si une société pouvait subsister sans un lien religieux.

D. — Sous quelles formules captieuses le libéralisme a-t-il caché son venin ?

R. — Dans ce qu'on nomme les libertés modernes.

D. — Quelles sont-elles ?

R. — Le Saint-Père les range sous quatre chefs : liberté des cultes, liberté de la parole et de la presse, liberté d'enseignement et liberté de conscience.

D. — Qu'entendent les libéraux par la liberté des cultes ?

R. — Ils entendent, pour l'individu, la faculté de choisir telle religion qu'il lui plaît ou de n'en choisir aucune ; pour l'État, une complète indifférence à l'égard de tous les cultes.

D. — Que pensez-vous d'une pareille théorie ?

R. — Elle est on ne peut plus fausse, on ne peut plus désastreuse. Il n'y a qu'une seule religion vraie, que Dieu son auteur a marquée de signes facilement reconnaissables ; tout homme est tenu de l'embrasser : lui offrir la faculté d'en choisir une autre, c'est le détourner de sa fin et le précipiter dans l'abîme du mal. — Pareillement les sociétés sont obligées à professer cette religion ; car elles doivent à Dieu, comme source de toute autorité, l'hommage public d'un culte légitime. En le lui refusant, elles se mettent en état de révolte contre lui, et se privent des innombrables bienfaits que la vraie religion procure.

D. — Qu'est-ce que la liberté de la parole et de la presse ?

R. — Les libéraux nomment ainsi le droit illimité de dire et d'imprimer tout ce qui leur plaît.

D. — Comment faut-il caractériser cette liberté ?

R. — C'est un dissolvant auquel, à la longue, rien ne résiste, ni mœurs, ni lois, ni traditions. Une société qui ne réprime pas les écarts d'une presse immorale et corrompue marche à une ruine inévitable.

D. — Qu'est-ce que la liberté d'enseignement ?

R. — Le droit, d'après les libéraux, d'enseigner l'erreur comme la vérité.

D. — Que faut-il en penser ?

R. — L'enseignement a pour objet légitime la vérité et la vérité seule. L'erreur est d'autant plus dangereuse qu'elle descend de la bouche d'un maître et s'impose à des disciples. Il ne doit pas être permis de l'enseigner, c'est corrompre et perdre les âmes.

D. — Expliquez-nous ce que doit être l'enseignement.

R. — Il doit embrasser deux sortes de vérités : les vérités naturelles, patrimoine du genre humain tout entier ; et les vérités surnaturelles, dont Jésus-Christ a remis le dépôt entre les mains de son Église, avec mission de les annoncer par toute la terre.

D. — L'Église a donc un droit imprescriptible d'enseigner ?

R. — Sans doute. Son enseignement d'ailleurs ne nuit en rien au développement des vérités de l'ordre naturel : l'histoire établit nettement qu'elle a toujours aidé puissamment au progrès des sciences, à la culture des lettres et des arts. De

même elle a bien mérité de la liberté humaine, suivant ce mot du Sauveur : *la Vérité vous rendra libres.*

D. — Quel est donc le vice du libéralisme en cette matière ?

R. — Il autorise et sanctionne trop souvent au nom de l'État un enseignement pervers ; et en même temps il resserre en des limites injustes et menace d'étouffer l'enseignement de l'Église.

D. — Qu'est-ce que la liberté de conscience ?

R. — Les libéraux prônent par là un affranchissement de la loi divine. On peut entendre par cette formule l'imprescriptible droit d'obéir aux injonctions de sa conscience.

D. — En ce dernier sens est-elle recevable ?

R. — Sans doute. La conscience bien informée nous dicte l'obéissance à la loi de Dieu, en dépit de toute menace. Une pareille liberté de conscience est un bien sacré, que l'Église n'a jamais cessé de revendiquer pour tous les hommes. Les doctrinaires, qui défient l'État, s'irritent de cette belle liberté des consciences chrétiennes ; mais bien à tort, car elle ne va pas à l'encontre des droits légitimes de l'État, elle ne heurte et ne brise que la tyrannie.

Troisième partie : Les règles de conduite

D. — Quelle est la conduite à tenir pour un chrétien dans les temps présents où domine le libéralisme ?

R. — 1°) Il doit s'attacher de cœur et d'esprit aux principes tracés en cette encyclique, et se tenir en garde contre l'appât trompeur des libertés modernes, qui n'ont jamais produit que des fruits amers et empoisonnés.

2°) Il ne doit jamais confondre la tolérance avec l'approbation du mal.

D. — La tolérance du mal est-elle légitime ?

R. — Elle est légitime en soi. Dieu lui-même, dans le gouvernement du monde, tolère l'existence du mal.

D. — Dans quelles conditions est-elle légitime ?

R. — Lorsqu'elle a pour but d'empêcher un mal plus grand encore, ou de procurer de très grands biens.

D. — Que penser d'une société basée sur la tolérance ?

R. — Elle est d'autant plus éloignée de la perfection que la tolérance est plus illimitée.

D. — La tolérance doit donc être toujours limitée ?

R. — Oui, sa mesure est l'intérêt du salut public.

R. — Si elle tourne au détriment de la religion, de la moralité publique, que faut-il en penser ?

R. — Elle est illicite et mauvaise.

D. — L'Église use-t-elle de tolérance ?

R. — Oui, mais en cherchant toujours à restreindre l'empire du mal.

D. — La raison approuve-t-elle une tolérance illimitée ?

R. — Non. Elle réproouve énergiquement le faux principe de la liberté accordée indifféremment à tous et pour tout.

D. — Que penser de la tolérance des libéraux ?

R. — Elle est sans mesure, pleine d'excès et de désordres ; complaisante envers les méchants, elle exerce ses rigueurs envers l'Église qui la condamne.

D. — En résumé que faut-il voir dans le libéralisme ?

R. — Une révolte contre l'autorité divine.

D. — Cette révolte a-t-elle le même caractère en tous les libéraux ?

R. — Chez les uns, elle est absolue, universelle. Les autres, nous l'avons dit, acceptent la loi naturelle, mais repoussent les lois évangéliques et ecclésiastiques, ou ne les reçoivent que pour le règlement de la vie privée.

D. — Quelle est la conception politique résultant de ces théories ?

R. — La séparation de l'Église et de l'État, système funeste qui met en antagonisme deux puissances dont l'accord est essentiel à la paix des consciences.

D. — Les fauteurs de cette séparation sont-ils pleinement d'accord ?

R. — Non. Les uns veulent une séparation telle qu'aux yeux de l'État l'Église n'existe plus. Les autres admettent qu'elle existe à titre d'association libre, mais dépourvue de toute autorité législative et judiciaire ; ce qui la ravale à une condition d'existence incompatible avec sa mission divine.

D. — Que dire de ceux qui veulent réconcilier l'Église et la société moderne ?

R. — S'ils entendent que l'Église peut faire les concessions conciliables avec la sainteté de sa mission, leur pensée est acceptable. S'ils prétendent qu'elle doit laisser passer sans protestation ce qui est faux et injuste, une telle opinion est condamnable.

D. — Quelle est la conduite à tenir vis-à-vis des libertés modernes ?

R. — Il faut les répudier, si on les donne comme autant de droits inhérents à la nature ; mais on peut les tolérer, avec des tempéraments qui les empêchent d'être nuisibles.

D. — Peut-on réclamer un régime de liberté ?

R. — Là où l'Église est opprimée, où le mal seul a libre carrière, il est permis de revendiquer la liberté du bien.

D. — Peut-on donner ses préférences à une constitution démocratique ?

R. — Une telle constitution n'a rien de répréhensible en soi, pourvu que les droits de l'Église, et en général tous les droits acquis, y soient sauvegardés.

D. — Est-il louable, hormis certains cas particuliers, de prendre part à la gestion des affaires publiques ?

R. — Sans aucun doute.

D. — L'Église condamne-t-elle les tentatives d'émancipation d'un peuple opprimé ?

R. — Nullement, s'il emploie des moyens conformes à la justice.

D. — Approuve-t-elle les libertés communales ?

R. — L'histoire atteste qu'elle les a toujours favorisées.

D. — *Comment le Saint-Père termine-t-il son encyclique ?*

R. — Par une invitation pressante à la prière, afin que l'Esprit de sagesse donne à tous d'en goûter et pratiquer les enseignements.

D. — *En quoi cet acte pontifical est-il d'une importance majeure ?*

R. — En ce qu'il tranche la question si ardemment controversée du libéralisme. Il demeure avéré que le régime des libertés modernes, loin d'être un état social qu'il faille exalter, est une triste condition des temps qu'il est simplement permis de tolérer, et non sans beaucoup de restrictions.

D. — *Donnez-nous un mot substantiel comme épilogue.*

R. — Nous le prendrons dans saint Thomas. Ouvrez la *Somme théologique* (III, q. 8, a. 7). Le saint Docteur étudie comment le diable est le chef de tous les méchants, le roi de tous les orgueilleux. C'est, dit-il, qu'il les gouverne et les dirige à une fin. Et quelle est cette fin ? C'est l'aversion de Dieu ; « mais, ajoute-t-il, l'aversion de Dieu ne peut être envisagée comme fin qu'autant qu'on la recherche *sous l'apparence de la liberté* ».

Aversio Dei sub specie libertatis, l'aversion de Dieu sous l'apparence de la liberté, c'est le caractère du gouvernement du diable, et c'est en même temps la formule exacte du libéralisme.

— III —

Un sophisme libéral

La vérité s'impose-t-elle toujours d'elle-même, par sa seule force intrinsèque, sans avoir besoin d'aucun appui extérieur ? Cet extrait d'un éditorial du *Bulletin* du père Emmanuel ¹ met à nu un des principaux sophismes du libéralisme contemporain (qu'on retrouve malheureusement dans les textes du concile Vatican II).

Le Sel de la terre.

*

LE LIBÉRALISME consiste essentiellement à mettre sur le même pied la vérité et le mensonge, le bien et le mal. Par là, toute distinction entre le bien et le mal se trouve abolie, et les esprits sont livrés à l'anarchie la plus immorale.

Il s'est trouvé des libéraux qui ont raisonné comme il suit : Donnez une entière liberté à la vérité et au mensonge, en vertu de la liberté, la vérité l'emportera sur le mensonge.

¹ — Novembre 1900, t. VIII, pages 606-607.

Rien de plus faux et de plus dangereux qu'un tel raisonnement, parce qu'il méconnaît la propension terrible au mensonge et au mal qui résulte dans l'homme du péché originel.

En réalité, l'homme tel qu'il est, laissé à la seule liberté, s'il est mis en présence de la vérité et de l'erreur, répudiera la vérité et embrassera l'erreur ; s'il est à même d'opter entre le bien et le mal, il choisira le mal et persécutera le bien ¹.

Voyez ce qui s'est passé dans la passion de Notre-Seigneur. Pilate est le vrai type des libéraux : il met en balance Jésus et Barabbas, et invite le peuple à voter pour l'un ou pour l'autre ; il s'imagine, en son for intérieur, que le peuple votera pour Jésus. Pas du tout, le peuple vote pour Barabbas, et réclame à grands cris que Jésus soit crucifié. Pilate le libéral, lâche autant que naïf, se rend au vote populaire, et adjuge Notre-Seigneur à la croix. Cette scène recommence aujourd'hui sous nos yeux.

Faut-il donc anathématiser la liberté humaine ? Nullement : mais pour qu'elle donne de bons résultats, il faut qu'elle soit *éclairée, redressée et protégée*. Or, c'est l'office de l'Église d'éclairer, de redresser, de protéger la liberté. Mais le libéralisme repousse absolument toute intervention de sa part. Dès lors, tout va de mal en pis ; au lieu d'une liberté égale (et chimérique) entre la vérité et le mensonge, nous en arrivons rapidement à cette intolérable situation où il n'y a plus de liberté que pour le mal et le mensonge. Le libéralisme a fait banqueroute sur toute la ligne ; il a engendré la plus épouvantable des tyrannies.

— IV —

Le rôle du pouvoir séculier

Le père Emmanuel a longuement traité du rôle du pouvoir politique chrétien dans son étude sur *La Sainte Église*. Nous en reproduisons ici trois extraits, parus dans le *Bulletin* en novembre 1884, décembre 1884 et juin 1885 ². Les sous-titres ont été ajoutés par nous.

Le sel de la terre.

¹ — Nous ne faisons pas de la théorie, nous restons sur le terrain des faits. Nous prenons les choses dans l'ensemble, et non dans le détail. Nous parlons comme le Psalmiste : *Fils des hommes, jusques à quand aurez-vous le cœur appesanti ? Pourquoi aimez-vous la vanité, et cherchez-vous le mensonge ?*

² — T. III, p. 331, 345-348 et 444-445. Dans l'édition réalisée en 1997 par Clovis, ces extraits figurent aux chapitres XX, XXI et XXVII, p. 214-215, 222-226 et 281-283.

La tolérance

LE MOT de tolérance est un mot chrétien, comme le mot de charité. Saint Augustin l'emploie souvent et nous ne savons si on le trouverait dans Cicéron. Mais par ce mot il faut entendre, non pas, comme les libéraux, la tolérance des erreurs, mais la tolérance des personnes, et encore non pas de toute personne.

Saint Augustin n'admettait pas que, sous prétexte de tolérance, les princes chrétiens s'abstinsent de punir les hérétiques, ni que l'Église s'abstint de punir les pécheurs scandaleux ; il demandait simplement que les chrétiens supportassent patiemment leurs frères infirmes ou même vicieux, dans l'invincible espoir de procurer leur amendement. [...]

Société civile et société religieuse

L'Église, société religieuse, a pour objet direct la félicité éternelle des hommes ; les sociétés humaines, au contraire, ont pour objet direct leur félicité et prospérité temporelles.

Il est clair que, l'homme ne vivant ici-bas que pour atteindre une fin plus haute qui est la possession même de Dieu, son bien-être et sa sécurité temporelle doivent être subordonnés à cette destinée supérieure. Par conséquent les sociétés humaines, qui visent à assurer ce bien-être et cette sécurité, doivent tendre à ce but de manière à faciliter à ceux qui les composent l'obtention de la félicité éternelle. Elles ont donc, outre leur but direct, un but ultérieur, qui est de concourir au salut éternel des hommes.

Dans la sphère où s'exerce leur action propre et directe, à savoir dans le règlement des intérêts humains, elles sont libres et maîtresses ; l'Église ne s'ingère pas en cet ordre de choses. Mais, en tout ce qui touche les intérêts éternels des hommes, comme par exemple dans les questions d'éducation, elles sont soumises de droit à la direction suprême de l'Église.

Saint Thomas comparait les diverses puissances qui composent la chrétienté aux vaisseaux d'une flotte qui reçoivent tous les signaux d'un vaisseau amiral, et qui règlent leurs mouvements d'après les siens. Ce vaisseau amiral, c'est l'Église romaine ; elle laisse aux différentes puissances leur autonomie ; de même que chaque capitaine est maître sur son navire, elles sont maîtresses chez elles ; mais en même temps elle règle leurs mouvements, pour les faire concourir à la gloire de Dieu et de son Christ, et au salut éternel des âmes.

On peut encore expliquer par une autre comparaison les rapports entre l'Église et les puissances séculières. Toutes les planètes qui gravitent autour du soleil ont un double mouvement : l'un de rotation sur elles-mêmes, l'autre de gravitation autour de l'astre central. Ainsi les sociétés chrétiennes doivent avoir un double mouvement harmonisé : l'un par lequel elles agissent comme sociétés

humaines, réglant des intérêts humains ; l'autre par lequel elles prennent part à la vie de l'Église.

Il en était ainsi du temps de saint Thomas : et c'était le bien, c'était l'ordre, c'était la paix.

Le libéralisme et saint Augustin

D'après cette donnée, qui est la donnée vraie, la donnée chrétienne, il est évident que les gouvernements ne peuvent pas rester indifférents entre la foi et l'impiété, mais qu'ils doivent protéger la foi et réprimer l'impiété. L'hérésie libérale consiste précisément à affirmer la proposition contraire, à savoir qu'ils doivent garder la neutralité entre la vérité et le mensonge. Saint Augustin appelle cela une folie.

Quel homme en possession de ses facultés mentales, s'écrie-t-il, ira dire aux rois : Ne vous occupez pas, dans votre royaume, si l'on soutient ou si l'on attaque l'Église de notre Dieu ; que l'on soit religieux ou sacrilège, peu vous importe ! (*Lettre 184*).

Saint Augustin pensait donc que le premier devoir des gouvernements était de veiller aux intérêts de l'Église, de prêter appui aux croyants et de réprimer les impies.

Il est très digne de remarquer qu'au commencement de ses disputes avec les hérétiques, saint Augustin préconisa une sorte de libéralisme, comme certains de ses écrits en font foi. Il pensait que, pour les réduire, il ne fallait employer que la libre discussion, à laquelle il les provoquait ; il estimait que des lois répressives feraient des hypocrites, et non des catholiques. Il céda ainsi à un mouvement plus généreux que raisonné. Plus tard, il comprit le vice de ce système et il se rétracta, voici en quels termes :

Il ne saurait me paraître inutile qu'on ait agi sévèrement avec les hérétiques, car nous avons à nous réjouir de la conversion d'un grand nombre de ces égarés, qui maintenant sont attachés de si bon cœur à l'unité catholique, et se réjouissent si sincèrement d'être délivrés de leur ancienne erreur, que ce nous est un sujet d'admiration et d'action de grâces. Or, tous ceux dont je parle, liés par la force de la coutume, n'eussent aucunement songé à s'amender si, frappés par la crainte des lois, ils n'eussent tourné leur esprit du côté de la vérité en s'appliquant à la connaître. (*Ep. ad Vinc.*)

Le saint docteur compte aussi, parmi les bienfaits des lois répressives, celui d'avoir rendu à la liberté de bien faire une multitude de gens que l'erreur terrorisait. Et il nous fait comprendre une grande vérité, c'est que le méchant est hardi, l'homme de bien timide ; celui-ci n'est pas porté à entreprendre sur la liberté du premier, celui-là ne connaît que violence ; conséquemment les lois répressives sont nécessaires, pour assurer au bien sa liberté, non moins que pour arrêter les

progrès du mal.

Au fond, la question des lois répressives se confond avec cette autre : l'homme est-il bon par nature, ou bien sa nature est-elle viciée par le péché ? Étant posé, comme l'enseigne la foi chrétienne, qu'il porte une nature déchue, il a besoin de répression. Oui, l'homme grossier, charnel, animal, a besoin pour faire le bien d'être mû par la crainte. Ah ! si nous étions des anges ! mais nous n'en sommes pas. [...]

L'Antéchrist

Il est très croyable que l'Antéchrist ménagera, pour s'élever, tous les partisans des fausses religions. Il s'annoncera comme plein de respect pour la liberté des cultes, une des maximes et un des mensonges de la bête révolutionnaire. [...]

Malheur aux chrétiens qui supportent sans indignation que leur adorable Sauveur soit mis, pêle-mêle avec Bouddha et Mahomet, dans je ne sais quel panthéon de faux dieux !

Tous ces artifices, pareils aux caresses du cavalier qui veut monter en selle, gagneront insensiblement le monde à l'ennemi de Jésus-Christ ; mais une fois affermi sur les étriers, il fera jouer le frein et les éperons ; et la plus épouvantable tyrannie pèsera sur l'humanité. [...].

Ainsi, quand l'Antéchrist aura asservi le monde, quand il aura placé partout ses lieutenants et ses créatures, quand il pourra faire jouer à son profit tous les ressorts d'une centralisation poussée à son comble : il lèvera le masque, il proclamera que tous les cultes sont abolis, il se donnera comme le Dieu unique et, sous les peines les plus affreuses et les plus infamantes, voudra forcer tous les habitants de la terre à adorer, à l'exclusion de toute autre, sa propre divinité.

C'est là que viendra aboutir la fameuse liberté des cultes, dont on fait tant d'étalage ; la promiscuité des erreurs exige logiquement cette conclusion.

— V —

Libéralisme et Immaculée Conception

Les espoirs que le père Emmanuel formulait pour le XX^e siècle se réaliseront-ils au XXI^e ? (*Bulletin*, tome VIII, page 607, novembre 1900.)

Le sel de la terre.

*

LE LIBÉRALISME a fait banqueroute sur toute la ligne ; il a engendré la plus épouvantable des tyrannies.

Tout espoir est-il perdu ? A Dieu ne plaise ! Levez les yeux vers les montagnes, regardez du côté du ciel ; le secours en descend.

Il se présente à nous sous les traits d'une femme bénie, avec le visage d'une mère ; il s'appelle l'*Immaculée Conception*.

De ce siècle finissant, dont les hommes ont voulu faire le siècle du libéralisme, Dieu, dans sa profonde miséricorde, a fait le siècle de l'Immaculée Conception. D'après une formule célèbre, qui, nous l'espérons bien, se vérifiera en la circonstance, *Ceci tuera cela*. L'Immaculée Conception écrasera le libéralisme, qui est véritablement pour nous la tête du serpent infernal, c'est-à-dire le principe délétère de tous les maux dont nous souffrons.

La fausseté du libéralisme provient de la négation du péché originel, de la méconnaissance des conséquences qu'il implique. En proclamant le privilège de Marie, l'Église par contre coup affirme l'universalité du péché originel pour la race humaine. Elle détruit la négation par l'affirmation contradictoire, et en même temps elle applique le remède au mal.

Elle nous dit : « Voyez l'œuvre de la rédemption en Marie : préservatrice en elle du péché originel, elle guérira les blessures qu'il vous a faites ; en dehors de son action vivifiante, ces blessures même cicatrisées se rouvriront et vous donneront la mort. »

Elle nous dit encore : « Marie a la mission de vous appliquer la grâce réparatrice du rédempteur ; elle nous présente un breuvage fait des mérites de son Fils, qui est le remède à tous nos maux. Recevez-le de ses mains maternelles ; et votre âme sera guérie ; et votre liberté, assainie, redressée, fortifiée, prendra son essor vers la vérité, vers le bien, vers Dieu. »

Elle nous dit enfin : « Marie Immaculée est le salut des sociétés comme des individus ; en guérissant les individus, elle guérit les nations ; et puis, pour chacune de celles-ci, elle a des secrets de relèvement inespéré et de restauration miséricordieuse. »

Sur cette invitation de l'Église, allons à Marie, allons-y individuellement et socialement. Allons-y à l'aube du siècle qui commence. Prions Dieu que le siècle de l'*Immaculée Conception* enfante pour nous le siècle de *la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !